

Aunis-  
-Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 25 février 2025  
DELIBERATION n°2025\_02\_06RENOV'INFO SERVICE – PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV (PIG) 2025-2030 / VOLETS 1 & 2 –  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ANAH ET LES CDC AUNIS  
ATLANTIQUE ET VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq Février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	29	38	
Quorum : 26			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Philippe BODET) - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Marie-France MORANT - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Stéphane AUGÉ) - Kévin BAYNAUD - Didier TOUVRON - Thierry PILLAUD			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN Françoise DURRIEU			
<b>Absents :</b>			
Pascal MAGINOT, Éric GUINOISEAU, Philippe BARITEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK  Alisson CURTY, Danièle BALLANGER			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Olivier DENECHAUD
<b>Convocation envoyée le :</b> 19 février 2025
<b>Affichage de la convocation le :</b> 19 février 2025

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 13 MARS 2025 n°: 017-200041614-20250225-2025_02_06-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 14 MARS 2025

**RENOV'INFO SERVICE – PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV (PIG) 2025-2030 / VOILETS 1 & 2 –  
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ANAH ET LES CDC AUNIS ATLANTIQUE  
ET VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE**

**Vu** le CGCT et notamment ses articles L. 5111-1, L. 5111-1-1 et R. 5111-1 ;

**Vu** le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants ;

**Vu** le Code de l'Energie, et notamment les articles L.232-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 5 avril 2024 portant modification de l'arrêté du 22 mai 2023 portant approbation du règlement général de l'Agence Nationale de l'habitat,

**Vu** la délibération n°2024-06 du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de l'Habitat – ANAH – relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' (PIG),

**Vu** la délibération n°2024-26 du Conseil d'administration de l'Agence National de l'Habitat – ANAH- délibération modificative de la délibération n°2024-06 relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' (PIG),

**Vu** le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), adopté par le Comité Responsable, le 5 septembre 2023,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Aunis Atlantique ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud ;

**Vu** les statuts de Vals de Saintonge Communauté ;

**Vu** les délibérations concordantes des trois Communautés de Communes depuis 2018 concernant la création d'un service unifié pour le portage d'un Espace Info Energie (EIE) devenu ensuite une plateforme de rénovation énergétique (PTRE) puis un Espace Conseil France Rénov' (ECFR),

**Vu** la convention du service unifié pour la gestion de Rénov' Info Service, Espace Conseil France Rénov, entre les communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud, et Vals de Saintonge Communauté signée le 21 janvier 2025,

**Vu** la délibération n°2024-06 du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de l'Habitat – ANAH- ouvrant la possibilité de conventionnement des intercommunalités pour un Pacte territorial France Rénov'- PIG (Programme d'Intérêt Général) en faveur d'un service public de la rénovation de l'habitat privé ;

**Vu** la délibération n°2024\_12\_23 du 17 décembre 2024 du Conseil Communautaire de la CdC Aunis Sud portant engagement à la signature avec l'Anah d'un PIG PACTE TERRITORIAL France Rénov' 2025-2029 Volets 1 et 2

**Considérant** la fin au 31 décembre 2024 du financement des PTRE par le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE),

**Considérant** que dans le cadre du déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), l'Agence Nationale de l'habitat (Anah) souhaite mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 une convention dite « Pacte territorial - France Rénov' (PIG) » afin d'encadrer

le financement de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et d'aides à l'amélioration de l'habitat privé que sont les Espaces-conseils France-Rénov,

**Considérant** les résultats de Rénov' Info Service, ECFR commun, depuis 2021, véritable porte d'entrée pour le conseil et l'orientation de tous les publics dans les parcours d'adaptation et d'amélioration du logement, et ses actions de mobilisation partenariale,

**Considérant** le taux d'ancienneté du parc de logements construit sans norme énergétique, la vacance structurelle engageant la dégradation du parc, la présence importante de ménages non imposés engageant des revenus modestes à très modestes, le desserrement des ménages et le vieillissement de la population, déjà mis en évidence dans le cadre des études « habitat » de chacune des communautés des communes,

**Considérant** les enjeux locaux et besoins à couvrir en termes de réhabilitation énergétique, de décence et d'adaptation du parc, de lutte contre la vacance, de développement de l'offre locative privée conventionnée ou pas.

**Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-présidente à la transition énergétique**, rappelle que qu'en 2018, les communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et Vals de Saintonge Communauté ont créé un service unifié pour assurer le portage de leur Espace Info Energie, devenu Espace conseil FAIRE et désormais depuis 2022 Espace Conseil France Rénov'.

Rénov' Info Service est le guichet unique de ces 3 collectivités, qui permet à chaque ménage d'être conseillé sur les solutions d'amélioration du confort de son logement, de réduction de ses consommations d'énergie, d'adaptation en cas de perte d'autonomie (handicap, vieillissement) et de lutte contre les situations d'habitat indigne ou dégradé. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les particuliers à élaborer un projet de rénovation technique, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.

D'autre part, Rénov' Info Service assure les missions de sensibilisation du grand public, des acteurs de la rénovation que sont les professionnels du bâtiment, des acteurs de l'immobilier et des banques ainsi que la coordination avec les partenaires publics, privés, associatifs également impliqués dans la politique l'habitat et de l'accès aux droits pour les 3 territoires.

En parallèle chacune des Communautés de Communes mène les études habitat nécessaires à l'identification des enjeux et des besoins propres à son territoire et détient la charge de la mise en place de programmes animés avec l'Anah (OPAH et OPAH-RU).

Aussi, il est proposé de poursuivre cette organisation en l'inscrivant dans le nouveau cadre de la contractualisation du Pacte territorial - France Rénov' (PIG) avec l'Anah.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la réforme de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales vise à proposer un service public universel pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population.

Cette contractualisation se décline en trois volets :

1. Dynamique territoriale (volet 1 : obligatoire) : mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat (dont le repérage et la mobilisation des publics prioritaires) ;

2. Information, conseil et orientation de l'ensemble des ménages et des syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat (volet 2 : obligatoire)
3. Accompagnement (volet 3 : facultatif) : développement par les collectivités d'un accompagnement des ménages par l'intermédiaire d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

**La nouvelle organisation** des 3 EPCI proposée est la suivante :

- Convention des volets 1 et 2 du PIG Pacte territorial : signature par Aunis Sud, structure porteuse du service unifié Rénov' Info Service, car les volets 1 et 2 correspondent aux missions de ce service.  
Aunis Sud est donc le maître d'ouvrage pour les 3 EPCI de ce Pacte territorial - France Rénov' (PIG) pour les volets 1 et 2 uniquement.  
Ce pacte sera mis en œuvre à l'échelle des 154 communes des 3 EPCI couvertes par Rénov'Info Service, et ce pour une durée de 5 ans.
- Conventions du volet 3 : signature par chaque communauté de communes d'une convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) portant sur le volet 3 relatif à l'opération en cours ou à venir sur leur territoire, afin d'assurer les missions d'accompagnement propres à chacune.

En qualité de maître d'ouvrage des volets 1 et 2 du Pacte territorial - France Rénov' (PIG), la CdC Aunis Sud sera chargée de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires

Les instances de gouvernance seront celles existantes pour le service unifié Rénov' Info Service, à savoir :

- Un comité de pilotage stratégique chargé de définir les orientations des volets 1 et 2 et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Le bilan annuel et le bilan final de l'opération seront réalisés et présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en comité de pilotage stratégique. Ce dernier correspond aux COPIL de Rénov' Info Service et de ses membres. La liste des membres du COPIL figure en annexe de la convention Pacte territorial - France Rénov' (PIG),
- Un comité de pilotage technique associant l'Espace Conseil France Rénov', les chargés de missions habitat et énergie des 3 CdC, les acteurs du territoire concourant au service public de la rénovation de l'habitat en charge de la conduite opérationnelle. La liste des membres du COTECH figure en annexe de la convention Pacte territorial - France Rénov' (PIG).

**Les missions de Rénov Info Service au titre du PIG PACTE** seront les suivantes :

- Volet 1 Dynamique territoriale : mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat (dont le repérage et la mobilisation des publics prioritaires) ;
- Volet 2 Information, conseil et orientation de l'ensemble des ménages et des syndicats de copropriétaires.

Les actions concernent tous les publics privés, sans conditions de revenus et toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat, c'est-à-dire :

- La rénovation énergétique ;
- La lutte contre l'habitat indigne ou dégradé ;
- L'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap,
- Le développement de l'offre locative privée.

Rénov' Info Service mobilise également ses partenaires sur des thématiques complémentaires (ADIL, Espaces France Services, CAUE 17, services instructeurs des autorisations de travaux, Architecte des Bâtiments de France...).

Les objectifs prévisionnels répartis annuellement sont les suivants :

Champs d'intervention		2025	2026	2027	2028	2029
<b>Volet 1 dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels</b>						
<b>Actions relatives à la mobilisation des ménages</b>						
Indicateurs et Objectifs	Nombre d'animations grand public	6 à 8	6 à 8	6 à 8	6 à 8	6 à 8
	Nombre de prises de contact attendues	200	200	200	200	200
	Objectif de taux de transformation en rendez-vous	25%	25%	25%	25%	25%
	Nombre d'ateliers de sensibilisation menés (thématiques énergie)	3	3	3	4	4
<b>Actions d'aller-vers à destination des publics prioritaires</b>						
Indicateurs et Objectifs	Nombre de réunions d'informations à destination du public de propriétaires bailleurs	2 à 4	2 à 4	2 à 4	2 à 4	2 à 4
	Objectif de taux de transformation en rendez-vous en fonction du nombre de présents	10%	10%	10%	10%	10%
	Nombre de réunions d'informations à destination du public senior/ situation de handicap	2 à 3	2 à 3	2 à 3	2 à 4	2 à 4
	Objectif de taux de transformation en rendez-vous en fonction du nombre de présents	25%	25%	25%	25%	25%
	Nombre de contacts établis avec des publics en grande fragilité	0 à 5	0 à 5	0 à 5	0 à 5	0 à 5
Objectif de taux de transformation en rendez-vous	10%	10%	10%	10%	10%	
<b>Actions relatives à la mobilisation des professionnels</b>						
Indicateurs et Objectifs	Nombre d'animations à destination des pros de la rénovation (artisans, MAR...)	4 à 6	4 à 6	4 à 6	4 à 6	4 à 6
	Nombre d'entreprises conviées	30	30	30	30	30
	Objectif de taux de présence des entreprises	20%	20%	20%	20%	20%
	Nombre d'entreprises signataires de la Charte des Artisans	20	20	20	20	20
	Nombre d'animations à destination des pros de l'immobilier et du financement	3	3	3	1	1
	Nombre d'entreprises conviées	15	15	15	15	15
	Objectif de taux de présence des entreprises	20%	20%	20%	20%	20%
	Nombre de rencontres personnalisées avec les pros de l'immobilier	3	3	3	3	3
	Nombre de rencontres avec les pros du financement (banques/ courtiers)	3	3	3	3	3
	Nombre de réunions d'information à destination des professionnels (partenaires institutionnels, associatifs...)	6	6	6	6	6
<b>Volet 2 information, conseil et orientation des ménages</b>						
Indicateurs et Objectifs	Nombre de contacts relatifs à une demande d'information	2000	2000	2000	2000	2000
	Nombre de rendez-vous de conseil personnalisé	850	850	850	850	850
	Dont nombre de propriétaires occupants rencontrés	69%	69%	69%	69%	69%
	Dont nombre de propriétaires bailleurs rencontrés	10%	10%	10%	10%	10%
	Dont nombre de copropriétaires rencontrés	1%	1%	1%	1%	1%
	Délai moyen entre la première prise de contact et le rendez-vous de conseil personnalisé	1 à 3 semaines	1 à 3 semaines	1 à 3 semaines	1 à 3 semaines	1 à 3 semaines
	Nombre de conseils renforcés avec visite à domicile	10	10	10	10	10
	Nombre d'orientations vers des accompagnements aux travaux :					
	* Mon Accompagnateur Rénov' prestations obligatoires et renforcées	40%	40%	40%	40%	40%
	* AMO MaPrimeAdapt	35%	35%	35%	35%	35%
	* AMO LFI	9%	9%	9%	9%	9%
	* MaPrimeRénov' Copropriété (volet accompagnement facultatif)	1%	1%	1%	1%	1%

Pour réaliser ces missions, les intercommunalités ont doté le service unifié Rénov' Info Service de 4 agents.

### Le plan de financement

Dans le cadre de la convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG), les deux volets d'intervention sont éligibles à une subvention de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

La convention de programme comporte un volet financier reprenant les engagements des différents partenaires signataires.

Au titre de la première année, la répartition prévisionnelle pour l'activité propre à Rénov'Info Service, est la suivante :

		Année 1
Missions de dynamique territoriale (obligatoire)	Anah	47 489 €
	Région Nouvelle-Aquitaine	30 305 €
	Aunis Sud pour Rénov'Info Service	19 632 €
Missions d'informations, conseils et orientation (obligatoire)	Anah	55 304 €
	Région Nouvelle-Aquitaine	32 626 €
	Aunis Sud pour Rénov'Info Service	25 200 €

Les montants des prestations confiées par Vals de Saintonge Communauté sous forme de marché public à son opérateur pour les volets 1 et 2 n'y figurent pas.

Les montants des participations des années suivantes seront arrêtés ultérieurement.

Pour mémoire, la subvention régionale est annuelle et donc soumise à dépôt d'un nouveau dossier chaque année.

**Madame Anne-Sophie DESCAMPS** propose au Conseil communautaire d'approuver la convention de pacte territorial volet 1 et 2 annexée à la délibération ainsi que ses annexes.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

#### A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la convention de Pacte territorial – France Rénov' (PIG) - Volets 1 et 2, document annexé à la présente délibération et qui a été envoyé à l'appui de la convocation à la présente réunion,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document connexe,
- Dit que Monsieur le Président a délégation pour solliciter les subventions Anah,
- Dit que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2025,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 28 février 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

#### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.